



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Soixantième session

Bonn, 3-13 juin 2024

Point 5 b) de l'ordre du jour

Questions relatives au bilan mondial :

**Modalités du dialogue des Émirats arabes unis
sur la mise en œuvre des résultats du bilan mondial,
visé au paragraphe 97 de la décision 1/CMA.5.**

**Questions relatives au bilan mondial : Modalités du dialogue
des Émirats arabes unis sur la mise en œuvre des résultats
du bilan mondial, visé au paragraphe 97
de la décision 1/CMA.5.**

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a amorcé des délibérations sur les modalités du dialogue des Émirats arabes unis sur la mise en œuvre des résultats du bilan mondial, visé au paragraphe 97 de la décision 1/CMA.5.
2. Le SBI a pris note de la note informelle¹ établie à la présente session par les cofacilitateurs pour ce point de l'ordre du jour, pris acte du fait que cette note ne faisait pas l'objet d'un consensus entre les Parties et décidé de poursuivre l'examen de cette question, en prenant en considération la note informelle, à sa soixante et unième session (novembre 2024), de sorte que la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris puisse achever l'examen de la question à sa sixième session (novembre 2024).
3. Le SBI a invité les Parties à soumettre, par l'intermédiaire du portail des communications² et au plus tard le 15 septembre 2024, leurs points de vue sur les modalités du dialogue des Émirats arabes unis.
4. Le SBI a prié le secrétariat d'établir, pour examen à sa soixante et unième session, une synthèse des communications visées au paragraphe 3 ci-dessus.

¹ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/639785>.

² <https://www4.unfccc.int/sites/submissionsstaging/Pages/Home.aspx>.

